

## Canicule : la pharmacie d'officine, un acteur de proximité essentiel pour protéger la population

**Alors que les épisodes de fortes chaleurs se multiplient et s'intensifient, les pharmacies d'officine se mobilisent pleinement pour accompagner la population et prévenir les risques sanitaires liés à la canicule.**

**Nantes, le 8 juillet 2026** - Présentes sur l'ensemble du territoire, les pharmacies d'officine constituent un maillon essentiel du système de santé de proximité. Chaque jour, les pharmaciens et leurs équipes accueillent, conseillent et orientent les patients, en particulier les personnes les plus vulnérables : personnes âgées, nourrissons, femmes enceintes, personnes atteintes de maladies chroniques ou en situation de handicap.

Face à une vague de chaleur, la pharmacie d'officine est souvent le premier recours de santé. Les équipes officinales rappellent les gestes essentiels permettant de limiter les risques : boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif, maintenir son logement au frais, éviter les sorties et les efforts physiques aux heures les plus chaudes, se rafraîchir plusieurs fois par jour et prendre régulièrement des nouvelles des personnes isolées.

Les pharmaciens sont également particulièrement attentifs aux signes d'alerte pouvant traduire une déshydratation ou un coup de chaleur : fatigue inhabituelle, vertiges, confusion, maux de tête, nausées, crampes, température corporelle élevée. En cas de situation préoccupante, ils orientent sans délai les patients vers le médecin ou les services d'urgence lorsque cela est nécessaire.

### **Une vigilance particulière concernant certains médicaments**

Les fortes chaleurs peuvent modifier la façon dont l'organisme réagit à certains traitements ou favoriser la déshydratation, augmentant ainsi le risque d'effets indésirables. Certains médicaments peuvent également altérer les mécanismes naturels de régulation de la température corporelle ou aggraver les conséquences d'une déshydratation.

Parmi les traitements concernés figurent notamment certains diurétiques, laxatifs, antihypertenseurs, psychotropes, médicaments anticholinergiques ou encore certains traitements du diabète. **Toutefois, il est essentiel de rappeler qu'un traitement ne doit jamais être interrompu ou modifié sans l'avis du médecin traitant du patient.**

Le pharmacien est l'interlocuteur privilégié pour évaluer les risques liés aux traitements en période de canicule. Il peut vérifier avec chaque patient si des précautions particulières sont nécessaires, rappeler les bonnes conditions de conservation des médicaments — certains nécessitant un maintien entre 2 °C et 8 °C, d'autres devant simplement être protégés d'une chaleur excessive — et répondre à toutes les questions concernant leur utilisation en période de fortes températures.

### Un professionnel de santé accessible à tous

En cette période de fortes chaleurs, chacun est invité à rester vigilant pour lui-même comme pour ses proches, en particulier les personnes les plus fragiles. Pour toute question relative à votre santé ou à vos traitements, votre pharmacien est à votre écoute et vous accompagne avec des conseils personnalisés.

## CONTACT PRESSE :

Alain GUILLEMINOT, Président de l'URPS Pharmaciens des Pays de la Loire - 06 89 88 10 08

Anne-Claire OGER, Coordinatrice de l'URPS Pharmaciens des Pays de la Loire - 06 27 99 46 54